

Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'Angers  
Commune de JARZE VILLAGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 juillet 2022**

Convocation du 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LE MARREC.

**Absents excusés :** Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Mme Sylvie HEUVELINE  
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET  
Mme Vanessa CULLERIER  
Mme DESPLATS Raphaëlle  
Mme Nadine LINARD  
Mr Michel GUILLEUX  
Mme Audrey ORIEUX donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT  
Mme MAUXION Anita

**Absents :** Mme LOISON Katy  
Mr CONGNARD André  
Mme LENOGUE Patricia  
Mr TUFFIER Jérôme  
Mme BEAUDOIN Pauline

**Convocation : 12/07/2022**

**Affichage : 21/07/2022**

**Secrétaire de séance :** Mr Michel COURCELLE

**OBJET : APPROBATION DU CRAC DU LOTISSEMENT ZAC LE MOULIN A VENT A BEAUVAU AU 31/12/2021**

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier du Moulin à Vent, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;

- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Accusé de réception en préfecture  
049-200058923-20220718-DEL18072022033-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### Rappel du projet

Le quartier du Moulin à Vent est situé à l'Ouest du centre-bourg de Beauvau. Sa superficie est d'environ 1,5 ha. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

### Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des études ont été menées ; les travaux de viabilisation ont été réalisés. En 2021, 3 lots ont été vendus.

### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, 649 K€ HT ont été dépensés et 565 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 872 000 € HT avec une participation d'équilibre de 452 000 € sans modification.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 novembre 2012 et signé le 14 janvier 2013 entre la commune de Beauvau, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent,
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par Alter Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 872 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021 par Alter Public,
- approuve le tableau des cessions de l'année 2021.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

